



École Lucien-Pagé

SÉANCE ORDINAIRE Conseil d'établissement – École secondaire Lucien-Pagé 21 janvier 2025 à 18h00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire Lucien-Pagé tenue le 21 janvier 2025 à 18h00 à l'école secondaire Lucien-Pagé, 8200, boul. St-Laurent à Montréal.

PRÉSENTS :

Sabrina BenMakhlouf (parent et représentante au Comité de parents)	Noumbé Diop (psychoéducatrice)
Nadia Assouli (enseignante)	Laura Caporuscio (enseignante)
Thomas Boucher (Enseignant)	Hans Guévin (enseignant)
David Roberts (Motivation-Jeunesse)	Noémie Mailloux-Houle (enseignante)
Emilie Caravecchia (parent)	Beatriz Flores (parent)
Elsa Hamilton (enseignante)	Elliot Rochon (élève)
Michele D'Amico (public)	Ons Barrak (parent)
Marik Audet (parent)	Caroline Barrette (membre du personnel de soutien)

Formant quorum sous la présidence de Mme BenMakhlouf.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Thermidor, directeur

Joyce Mambo Guebou	Benito Angel Sil Jimenez
Mohammed Gamal Abdelrahman Sayed	Samuel Wolski
Abdou Ahmat Lony	Kerene Arakaza
Daphkar-Rose Bernard	élèves du secteur des sourds de l'école

SONT ABSENTS :

Laurent Demers (parent)	Carl Charest (parent)
Mohamed Diané (élève)	Marouen Samaali (parent)
Isabelle Dubé (parent)	Marie-Josée Richard (AQEPA)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme BenMakhlouf, déclare la réunion ouverte. Il est 18h15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Barrette que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-2021-2022)

2. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (date)
 - 3.1. Suivi au procès-verbal
4. Parole au public
5. Règles de régie interne du conseil d'établissement
6. Grilles-matières 2025-2026
7. Critères de sélection d'une direction
8. Demande de financement pour la rénovation de l'auditorium
9. Sorties éducatives (approbation)
10. Suivi sur le budget
11. Points d'information/rapports
 - 11.1. Direction
 - 11.2. Conseil des élèves
 - 11.3. Personnel enseignant
 - 11.4. Professionnels
 - 11.5. Personnel administratif et de soutien
 - 11.6. Membres de la communauté
 - 11.7. OPP
 - 11.8. Délégué au comité de parents
12. Correspondance
13. Varia – Points divers
14. Levée de la réunion

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU (DATE)

IL EST PROPOSÉ par Mme Caroline Barrette que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2024 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée à l'unanimité (02-CE-2021-2022)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Sans objet.

4. PAROLE AU PUBLIC

Mme Joyce Mambo Guebou

M. Mohammed Gamal Abdelrahman Sayed

M. Abdou Ahmat Lony

Mme Daphkar-Rose Bernard

M. Benito Angel Sil Jimenez

M. Samuel Wolski

Mme. Kerene Arakaza

élèves du secteur des sourds de l'école

- Sujet : Voyage au Sénégal d'élèves du secteur des sourds de l'école Lucien-Pagé :

- 4.1. Présentation des élèves du secteur des sourds à propos d'une demande de financement pour un stage de coopération internationale au Sénégal. (Mme Diop accompagne les élèves et Mme Mailloux-Houle agit en tant qu'interprète.) Les élèves du secteur des sourds de l'école Lucien-Pagé viennent présenter les détails de leur projet de voyage au Sénégal, lequel implique une collaboration avec des élèves sourds de là-bas. Ils expliquent comment ils ont déjà effectué d'importantes levées de fonds et aimeraient que le conseil d'établissement aide à financer le voyage.
- 4.2. Mme BenMakhlouf : Comment peut-on vous aider pour collecter le montant nécessaire pour le stage? Réponse : N'importe quel soutien financier peut être intéressant pour nous, peu importe le montant. Si vous connaissez des commanditaires extérieurs qui peuvent nous appuyer, nous sommes aussi preneurs.
- 4.3. Mme Flores : Quel est l'argent que vous prévoyez amasser avec le café? Réponse : Si vous nous faisiez le don de 500\$ par élève, il n'en manquerait pas beaucoup. Il y a d'autres activités prévues : emballage, café, souper lasagne, etc. Vous êtes les bienvenus pour venir boire du café et nous aider.
- 4.4. Mme Mailloux-Houle : Nous avons un lien avec la Fondation des élèves de Montréal, ce qui nous permet d'émettre des reçus d'impôt.
- 4.5. Mme BenMakhlouf demande s'il est possible d'effectuer un lien avec le comité de parents afin d'aider le projet?
- 4.6. Mme Caravecchia : Avons-nous le 7000\$ demandé? Réponse de M. Thermidor : Nous l'avons, mais le CÉ décide de l'utilisation de ces fonds. L'enjeu en est un d'équité, car d'autres projets intéressants pourraient aussi être financés avec cet argent.
- 4.7. Mme Audet : C'est un projet intéressant et ils font un contact avec une communauté. Nous sommes ici pour les intérêts des élèves.
- 4.8. Mme Mailloux-Houle souligne que l'argent demandé ne va pas aux intervenants ou aux enseignants, ce budget étant épongé par des bourses Azimut.
- 4.9. Mme Caravecchia : La réponse est due quand?
- 4.10. Mme Mailloux-Houle : Nous n'avons pas besoin de la décision immédiatement.
- 4.11. Mme BenMakhlouf : Nous pourrions prendre la décision lors du prochain CÉ.
- 4.12. Mme Barrak : Même si nous avons l'argent, il faut les encourager à s'investir quand même.
- 4.13. Mme Mailloux-Houle : Plus nous avons d'argent, plus nous pouvons intégrer les élèves du Sénégal aussi pendant les deux semaines.
- 4.14. M. Rochon : Les élèves demeureront à Dakar ? Réponse de Mme Mailloux-Houle : Ils demeureront à Thiès.

Dossier à suivre.

5. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- 5.1. Présentation des règles de régie interne inspirées et basées sur le Code Morin par Mme Emilie Caravecchia.
- 5.2. Mme Caravecchia : Nous n'avons pas adopté de règles de régie interne, ce qui aurait dû être fait dès le début de l'année. Un comité restreint entre moi, Mme BenMakhlouf et M. Charest s'est donc penché sur le dossier.
- 5.3. Dépôt par Mme Caravecchia de la proposition. (Document déposé)
- 5.4. Dépôt par M. Thermidor du canevas du CSSDM. (Document déposé)

- 5.5. Lecture de la proposition de Mme Caravecchia (Document déposé) Mme Mailloux-Houle et Thomas Boucher appuient la proposition.
- 5.6. Mme BenMakhlouf : Ouverture de la discussion.
- 5.7. M. Thermidor : Il s'agit d'un point qui revient depuis l'an dernier et qui n'a jamais été réglé. Je propose que cette année, nous utilisons le modèle de Mme Caravecchia.
- 5.8. Personne ne demandant le vote, le document des règles de fonctionnement tel que déposé est adopté à l'unanimité.

CONSIDÉRANT Nous n'avons pas adopté de règles de régie interne, ce qui aurait dû être fait dès le début de l'année.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Thermidor :

QUE le conseil d'établissement adopte les règles telles que déposées par Mme Caravecchia telles quelles. (Document déposé)

Personne ne demandant le vote, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Adoptée majoritairement (03-CE-2021-2022)

6. GRILLES-MATIÈRES 2025-2026

- 6.1. Présentation des devoirs du conseil d'établissement par M. Thermidor. (Fiche de référence du ministère.)
- 6.2. M. Thermidor : Lorsqu'il s'agit d'un projet pédagogique particulier, il peut y avoir dérogation au temps minimum alloué pour une matière donnée.
- 6.3. Présentation des grilles-matières par M. Thermidor.
 - 6.3.1. Secondaire 1 : Modification au niveau du profil Actinium : Le temps alloué au français a été diminué de 8 à 6 afin d'offrir un enrichissement en science (Activités scientifiques). Le français a été choisi, car les élèves réussissent encore mieux que les élèves du profil MultiArts médias (ORTH.), lesquels ont 6 périodes de français.
 - 6.3.2. Secondaire 2 : Grille-matières identique et même enjeu pour le programme Actinium.
 - 6.3.3. Secondaire 3 : Même modification pour le profil Actinium, ce qui permet de l'aligner avec les autres années et qui permet d'augmenter le cours d'Activités scientifiques à 4 périodes, le français de secondaire 3 n'étant pas une matière à sanction.
 - 6.3.4. Deuxième cycle : Le ministère a demandé d'appliquer à la lettre le Régime pédagogique, ce qui ne permet plus le déboulage des matières, c'est-à-dire une passation des matières malgré l'échec. Tous les cours doivent dorénavant être repris en cas d'échec au deuxième cycle.
 - 6.3.5. Secondaire 4 : Les matières de secondaire 3 seront offertes aux élèves de secondaire 4.
 - 6.3.6. Secondaire 5 : Les matières de secondaire 3 et 4 seront offertes aux élèves de secondaire 5. Ceci entraîne comme enjeu certaines matières qui devront être jumelées à d'autres matières afin de respecter la grille horaire. Un cours d'espagnol de 2 périodes sera offert afin de compenser le chevauchement.
- 6.4. M. Rochon : Les cours d'espagnol sont-ils offerts seulement pour bloquer des trous? Les élèves Actinium y auront-ils accès? Réponse de M. Thermidor : Non, à seulement certains élèves.
- 6.5. Mme Audet : À propos des cours hors-horaire, donnés à Lucien-Pagé ou ailleurs? Réponse de M. Thermidor : Ce sont des cours offerts à l'école, les coûts sont assumés par l'école.

- 6.6. Mme BenMakhlouf : Qui propose les choix de cours? Sur quelle base avez-vous choisi tel cours ou pas d'autres? Est-ce que les élèves ont été consultés? Réponse M. Thermidor : Le Régime pédagogique et les offres de cours offerts par les enseignants.
- 6.7. Mme BenMakhlouf : Et le nombre d'heures offert pour chaque cours optionnel? Réponse M. Thermidor : Le nombre de périodes est prescrit.
- 6.8. Mme Barrette : Est-ce que les reprises de cours ont été annoncées aux élèves? Réponse M. Thermidor : Ils seront avertis bientôt.
- 6.9. M. Roberts : En termes de logistique, est-ce que cela va créer une problématique? Réponse M. Thermidor : Cela sera difficile pour les enseignants qui se retrouveront avec des groupes multiniveaux.
- 6.10. Mme Hamilton : Sont-ils classé par âge ou par niveau? Réponse M. Thermidor : Nous ne le savons pas, ce sera selon le nombre d'échecs. L'offre de cours d'été sera bonifiée, en histoire et en science de secondaire, par exemple.
- 6.10.1. M. Thermidor : Adaptation scolaire 1^{er} cycle : Les règles de formation de classes demandent un échec en français et en mathématiques. Il y aura donc un enjeu de classement.
- 6.10.2. M. Thermidor : Adaptation scolaire 2^e cycle : Le Régime pédagogique voulant la passation par matières, le CSS refuse de maintenir le cours d'Optimum 4. Les élèves référés en Optimum 3 seront analysés par le CSS.
- 6.10.3. M. Thermidor : Le programme de FMSS étant prescrit, il n'y a pas de modifications possibles à la grille-matières.
- 6.10.4. M. Thermidor : Transit 15 demandant une réussite de 2 matières sur trois (français, maths ou anglais), tous les élèves ne se qualifieront pas.
- 6.11. M. Boucher : Transit 16 a été proposé par les enseignants. Qu'en est-il? Réponse de M. Thermidor : Le portrait de nos élèves ne cadre pas avec les orientations entrepreneuriales du programme, ce qui risque d'entraîner une fermeture de postes enseignants.
- 6.11.1. M. Thermidor : L'accueil, le SDS, TSA et Motivation-jeunesse ne présentent pas d'enjeux. Les grilles-matières demeurent les mêmes.
- 6.12. Contre-proposition de M. Boucher : De rejeter les grilles-matières, les enseignants ayant demandé de conserver Optimum 4. On estime que plusieurs élèves subiraient un préjudice grave et on souhaite pouvoir se réserver la possibilité.
- 6.13. M. Thermidor : Le rôle du conseil d'établissement est en lien avec le Régime pédagogique et nous ne pouvons pas passer par-dessus. Le CSS a aussi été très clair sur ces règles. Pour être en adaptation scolaire, il faut être en échec en français et en mathématiques. On ne peut pas avoir de groupes fermés en secondaire 4.
- 6.14. Mme Caravecchia : Quelle est la date limite pour l'adoption de la grille-matières? Réponse de M. Thermidor : Les grilles-matières doivent être approuvées par les Services éducatifs vendredi. Ils vérifieront si les grilles respectent le Régime pédagogique et rejeteront Optimum 4. Le rôle du conseil est d'approuver la grille si elle est en conformité avec le Régime pédagogique, ce qui est le cas.
- 6.15. Mme BenMakhlouf : Il me semble qu'il manque des informations au conseil.
- 6.16. M. Boucher : Si la grille-matières est rejetée, il y aura un dialogue qui aura lieu et nous pouvons obtenir une dérogation si l'élève subit un préjudice grave. Si nous n'avons pas Optimum 4, il est certain qu'on ne pourra ouvrir de groupes, d'où l'importance de le conserver.
- 6.17. Mme Caravecchia : Cela fait plusieurs séances que nous devons faire figure d'approbation sans avoir eu tous les éléments d'information. J'ai l'impression de *rubber stamper*.
- 6.18. Mme Barrak : Si ça ne nous appartient pas, pourquoi en discuter?

- 6.19. M. Thermidor : Nous faisons la proposition de l'équipe école, pour laquelle nous nous sommes entendus, sauf l'Optimum 4. Optimum 3 a été mis, en ne sachant pas s'il est possible d'ouvrir la classe. Les taux de réussite d'Optimum 3 et 4 sont faméliques.
- 6.20. Mme Audet : Nous aurions aimé connaître certains détails, telle la teneur du Régime pédagogique.
- 6.21. Mme Hamilton : Je vois difficilement comment les élèves d'Optimum 3 peuvent intégrer le régulier en secondaire 4, il y a plus que les notes. Si c'est la réalité, comment assurer une passation en Optimum 3 et secondaire régulier en 4? Il faudrait préparer les élèves à ce changement.
- 6.22. Mme Mailloux-Houle : Pourrait-on cibler les élèves à risques (60-65%) afin de leur offrir de l'aide? Avec nos élèves sourds qui intègrent le régulier, nous effectuons un travail en amont afin de les préparer.
- 6.23. M. Boucher : Le CSS ne veut pas de l'Optimum 4 ou de l'adaptation scolaire en général. Le déficit du CSS tient en grande partie du taux de défavorisation de la région de Montréal. L'enjeu est financier, enseignants qui ont moins d'élèves. Les élèves en adaptation se voient envoyés à Marie-Anne, mais cette école déborde déjà. On pourrait maintenir Optimum 4, on verra s'il est possible de former un groupe.
- 6.24. M. Thermidor : Les directives du CSS sont claires et nous n'allons nulle part.
- 6.25. Mme Caravecchia : Il a été dit qu'Optimum 3 a été inscrit sans savoir si les groupes pourront être ouverts.
- 6.26. Mme Barrette : Je demande que nous passions au vote.
- 6.27. La proposition telle que présentée par M. Thermidor : 1 pour. 7 contre. Abstentions : 1. La proposition est rejetée par la majorité des membres.

CONSIDÉRANT les grilles-matières font l'entente de l'équipe-école à l'exception du programme Optimum 3

IL EST PROPOSÉ QUE par monsieur Éric Thermidor:

QUE la proposition de la direction concernant les grilles-matières 2025-2026 soit adoptée.

Pour : 1 Contre : 7 Abstentions : 1

Rejetée (03-CE-2021-2022)

7. CRITÈRES DE SÉLECTION D'UN DIRECTION

- 7.1. Critères de sélection d'une direction. Présentation des obligations du conseil quant aux critères de sélection des directions d'établissement. Le conseil d'établissement a effectué la tâche demandée.
- 7.1.1. Le conseil souligne l'importance pour les candidats d'être sensibles aux enjeux propres au milieu et aux différents secteurs de l'école.

8. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA RÉNOVATION DE L'AUDITORIUM

Les informations n'étant pas arrivées, le dossier demeure à suivre.

9. SORTIES ÉDUCATIVES

- 9.1. Présentation par la direction des sorties éducatives. Toutes les sorties sont approuvées unanimement par le conseil d'établissement.

10. SUIVI SUR LE BUDGET

Sans objet.

11. POINT D'INFORMATIONS

11.1. DIRECTION

11.2. Direction

11.2.1. Suivi du projet éducatif : Rappel par M. Thermidor des moyens du projet éducatif.

11.2.1.1. Les enseignants se sont rencontrés afin de discuter des moyens mis en place et effectuent un suivi. Une deuxième régulation aura lieu, suivi d'une évaluation finale.

11.2.2. Du 2 au 8 février, la Semaine des enseignants. Des chandail LP seront offerts aux enseignants.

11.2.3. Rencontre de parents du 20 février 2025 : un autre gymnase sera ouvert afin d'offrir plus d'espace. Rencontre pour les élèves en difficulté, convoqués par les enseignants.

11.2.4. Visite lundi le 27 janvier de l'OPLF afin de vérifier comment la direction communique avec les enseignants, parents et personnel.

11.3. Conseil des élèves

11.3.1. M. Rochon : Conseil des élèves : Un vote s'est tenu portant sur la distribution des fonds amassés lors des journées couleur. Les bénéfices de la prochaine journée iront pour le voyage au Sénégal pour les sourds et ceux d'avril iront pour le voyage à Boston de MultiArts Médias.

11.3.2. Le conseil a été contacté par un groupe de journalistes appelé LP News qui voudraient devenir officiel dans l'école tout en conservant leur autonomie journalistique. Ces derniers voudraient aussi faire un concours. À suivre.

11.3.3. Il y a beaucoup de jeunes qui veulent du volleyball et aimeraient avoir plus de temps dans l'horaire des gymnases. Réponse de M. Thermidor : Il faut voir la technicienne en loisirs.

11.4. Personnel enseignant

11.4.1. La rencontre de parents se tiendra le 20 février. Venez encourager les jeunes.

11.5. Professionnels

11.5.1. Mme Diop : Chantier de reconstruction : Le changement s'effectuera sur deux années au lieu d'une année. Beaucoup de comités ont été mis en place et nous déterminerons comment les communautés fonctionneront. Il devrait y avoir quatre communautés. À suivre.

11.6. Personnel administratif et de soutien Sans objet.

11.7. Membres de la communauté

11.7.1. M. Roberts : Nouveau projet pilote du SARCA vient de démarrer. M. Roberts a été invité afin d'augmenter le taux de diplomation. Le projet permet aux directions de faire des références d'élèves au SARCA afin de diriger les jeunes vers les organismes de lutte au décrochage (Motivation-jeunesse, Perspective jeunesse, Revdec, etc.) Autrement dit, le SARCA agira en tant que guichet de service unique.

11.8. OPP Sans objet.

11.9. Délégué au comité de parents Sans objet.

12. CORRESPONDANCE

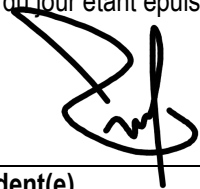
La présidence effectue le suivi de la correspondance portant sur les classes d'adaptation. Le point n'a pas pu être ajouté à l'ordre du jour du comité de parents et la direction n'a pas transmis les lettres aux parents.

13. VARIA

Prochaine rencontre : 18 février 2025

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h36.



Président(e)



Directeur(trice)